

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur GUEUR à Monsieur FABRE
Monsieur GRANJU à Monsieur de BOISSIEU
Madame ARMAND à Madame GRIMAL
Monsieur RIBIERE à Madame SONNERY

ABSENTS :

Madame PONCET
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2025.06.16 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE RÉVEIL AMBERIEU GYM ET
LA VILLE**

(Rapporteur : Ronald GRANJU)
Nomenclature : 8.9 Culture

Le Réveil Ambérieu Gym, propriétaire de la salle dit « du Réveil », met à disposition de la commune d'Ambérieu-en-Bugey cette salle dans le cadre d'une convention. En effet, le niveau de pratique du club n'est plus adapté au bâtiment. Cette mise à disposition permet à la collectivité de le proposer à différentes associations Ambarroises pour l'organisation d'activités à caractère pédagogiques, éducatives, culturelles ou sportives.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_16-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025 1

Cette convention, établie il y a plusieurs années, nécessite aujourd'hui une mise à jour afin d'assurer sa conformité avec les pratiques actuelles et les règles administratives et de sécurité en vigueur.

L'objectif est de clarifier les conditions d'utilisation, les responsabilités respectives de la commune et du propriétaire, ainsi que les modalités d'entretien et de gestion de l'équipement.

La nouvelle convention visera notamment à :

- Préciser les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle ;
- Garantir la bonne utilisation et la sécurité des locaux ;
- Actualiser les engagements respectifs de la commune et de l'association Le Réveil Ambérieu Gym ;

La Commission Municipale **Sports, Loisirs, Événementiels et Espace 1500** lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

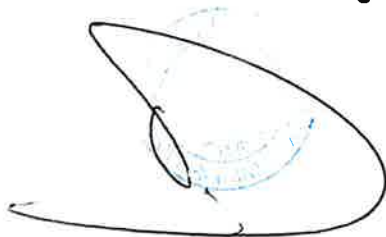
1. **D'APPROUVER** la convention, ci-jointe, entre le Réveil Amberieu Gym et la ville ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention modifiée avec l'association « Le Réveil Ambérieu Gym » ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et avenants afférents à l'exécution de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **25 NOV. 2025**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_16-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025
2